

Département des Bouches du Rhône

Arrondissement d'Aix en Provence

N° 2024\_3\_16

**Objet : Aide aux travaux de sécurité routière – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la mise en œuvre du plan de circulation (Phase 2-B)**

**VOTE**

**UNANIMITE**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

Extrait du Registre des Délibérations du

Conseil Municipal de la Commune de

**LA FARE LES OLIVIERS**

**Séance du 11 avril 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le onze du mois d'avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de La Fare-les-Oliviers, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément à l'article 48 de la Loi du 5 Avril 1884.

Etaients présents : M. MARCILIAC Jérôme, M. YERPEZ Joël, Mme GARCIA Chantal, M. LOMBARDO Yves, Mme SEILER Myriam, M. AGARD Christophe, Mme MESTRE Marie-Aude, M. MARTIN Patrice, Mme BARATA Silvia, M. MORGANTE Michel, Mme ROSMARINO Laurence, M. SPINELLY Eric, Mme DELOUS Céline, M. DI-SAPIO Lionel, Mme BAUMANN Claude, M. LEGUEVACQUES Benjamin, Mme CLAUZEL Nathalie, M. PALMERINI Denis, Mme GIORSETTI Marie-Laure, M. LAFORCE Christian, Mme MERZOUGUI Noura, M. BARBAROUX Charly, Mme THORN Marguerite, M. CRUZ Gérard, Mme DAHMAN Hinda, M. SARDA Stéphane et Mme DORELON-TRANCHARD Céline

Etaients Absents donnant pouvoir :

Mme WECKERLIN Carine à Mme GARCIA Chantal

Mme VALLET Christine à Mme SEILER Myriam

Etaients Absents excusés :

Etaients Absent :

Secrétaire de la séance : Mme Chantal GARCIA

## Aide aux travaux de sécurité routière – Demande de subvention départementale pour la mise en œuvre du plan de circulation (Phase 2-B)

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de circulation, une deuxième phase de travaux est programmée pour l'aménagement de sens uniques avec contre sens cyclables sur des axes majeurs. Sont également prévus l'élargissement d'espaces piétons, ainsi que des aménagements visant à apaiser la circulation et casser le trafic de transit des véhicules particuliers encore présents malgré la déviation.

Monsieur le Maire informe que la commune peut bénéficier, dans le cadre de l'aide du Département aux travaux de sécurité routière, d'une subvention pour la mise en œuvre du plan de circulation à hauteur de 80 %.

Le second dossier présenté portera sur :

- La création de zones 20 dans le centre-ville et le quartier de la Pomme de Pin s'intégrera dans les zones d'agglomération existantes en effet « poupée russe ».  
La zone de rencontre de la Pomme de Pin matérialisera les aménagements existants devant le groupe scolaire. N'ayant pas de trottoirs sur le reste du quartier, la place du piéton sera ainsi valorisée.  
La signalétique dans la zone 20 du centre-ville renforcera la priorité des piétons et vélos pour donner la place aux modes doux.
- Une zone piétonne temporaire sera créée sur l'ensemble de l'avenue Foch aux horaires d'entrée et de sortie du Groupe Scolaire Paul Doumer, c'est-à-dire de 8h15 à 8h45 et de 16h15 à 16h45 les jours d'école. Une signalétique sera posée et des barrières pivotantes bloqueront la chaussée tout en laissant passer les vélos.  
Le feu piéton qui fait la traversée de l'avenue Foch entre le parking et le groupe scolaire sera repris afin de le mettre aux normes PMR et de lui donner une meilleure visibilité.
- Sur l'avenue Général de Gaulle, pour marquer l'entrée Est dans la zone 30, un carrefour à Feux récompense permettra d'arrêter les automobilistes qui ne respectent pas la vitesse autorisée. Le feu sécurisera aussi les accès depuis le chemin de la Giraude en lieu et place d'une priorité à droite.  
De plus, pour permettre d'abaisser la vitesse à 30 km/h, 4 coussins berlinois viendront casser la vitesse sur ce tronçon.
- La création des sens uniques sur les avenues Pasteur et Foch vont générer un report de trafic sur le secteur nord. Un carrefour à feux sécurisera la circulation entre rue du Souvenir Français, chemin du Grand Jas et avenue René Seyssaud. Il augmentera de plus les temps de parcours pour les véhicules en transit pour les inciter à emprunter la déviation de la RD10.

Le montant total des travaux s'élève à 67 359,99 € HT.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver ce projet et de l'autoriser à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental, au titre de l'aide du Département aux travaux de sécurité routière, à hauteur de 80 %, afin de mener à bien ces investissements, selon le plan de financement ci-après :

Financeurs	Montant de la subvention sollicitée
Conseil départemental	53 888,00 €
Autofinancement	13 471,99 €
<b>TOTAL</b>	<b>67 359,99 €</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

L'exposé de son rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la mise en œuvre de la phase 2-B du plan de circulation

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil départemental, au titre de l'aide du département aux travaux de sécurité routière, une subvention à hauteur de 80 % pour la mise en place de ce plan,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions ainsi que tous les documents qui s'y rattachent.

**DIT** que les crédits nécessaires au paiement de ces investissements sont prévus au budget 2024.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits. Pour copie certifiée conforme.

Le Maire

La secrétaire de séance

Jérôme MARCILIAC

Chantal GARCIA

